

# Plan Local d'Urbanisme

## Saint-Jean de Moirans

### 4B1 - Plan de zonage

#### Ensemble de la commune

*Hors risque et aléas*

Echelle : 1/5000

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du \_\_\_\_\_ approuvant le Plan Local d'Urbanisme

Cachet et signature

#### INFORMATIONS

- Secteur affecté par le bruit routier et autoroutier
- Secteur affecté par le bruit ferroviaire
- Parcelle polluée aux hydrocarbures
- Captage de sources
- Bâtiments agricoles

#### PRESCRIPTIONS

##### Éléments bâtis, paysagers et environnementaux à préserver

- Haies à préserver - L.151-23 du CU
- Protection de murs de clôtures - L.151-19 du CU
- Sources à préserver
- Espace boisé classé
- Patrimoine bâti à préserver - L.151-19 du CU
- Espaces verts à protéger - L.151-23 du CU
- Emprise des zones humides - L.151-23 du CU
- Corridors écologiques

**P1** Référence des éléments bâtis protégés - se Référer à la pièce 4E

##### Canalisation de transport de matières dangereuses Servitudes d'utilité publique

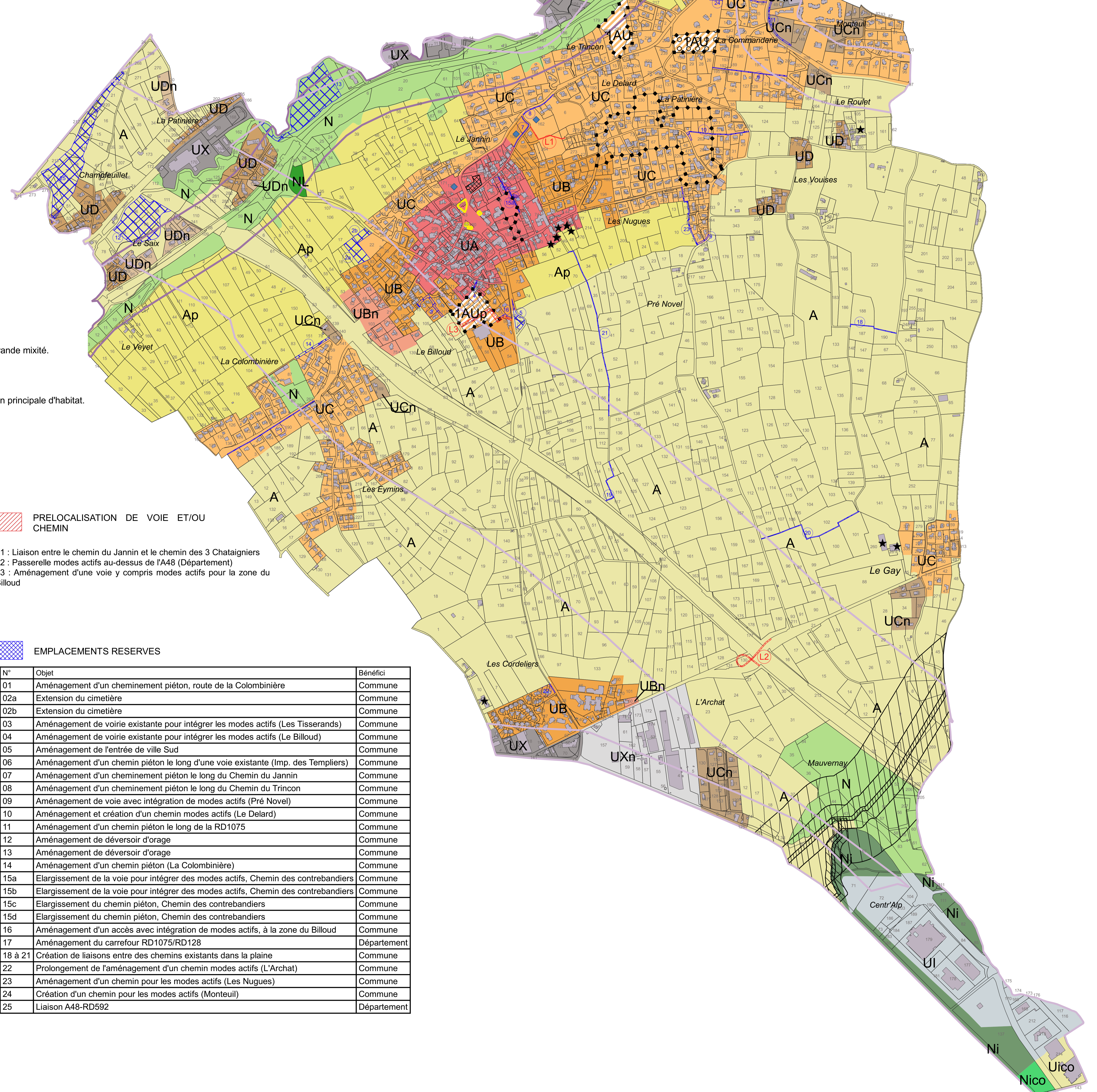
Nom canalisation	SUP 1	SUP 2	SUP 3
Savoie DN400	145m	5m	5m
Savoie DN150	45m	5m	5m
Alimentation Moirans	25m	5m	5m

Pour les risques naturels, se référer au règlement écrit et au plan 4B2

#### Autres prescriptions

- Secteur comportant des OAP - se référer à la pièce 3
- Linéaire commercial : protection des rez de chaussée commerciaux - L.151-16 du CU
- Les opérations devront comporter au moins 50% de logements en faveur de la mixité sociale - L.151-15 du CU
- Emplacement réservé pour la mixité sociale - Ch. du Jannin - L.151-41,4° du CU - CF règlement écrit

**Se référer aux pièces graphiques pour connaître l'ensemble des prescriptions qui s'appliquent**



- UA** Centre bourg, à vocation principale d'habitat, de commerces de proximité et d'équipements publics
- UB** Zone urbaine à vocation principale d'habitat présentant une mixité des formes bâties. L'objectif de cette zone est de favoriser une plus grande mixité.
- UBn** Zone urbaine à vocation principale d'habitat présentant une mixité des formes bâties, relevant d'un assainissement individuel
- UC** Zone urbaine correspondant aux espaces avec une topographie marquée et ayant un impact paysager plus important. Elle a une vocation principale d'habitat.
- UCn** Secteur de maîtrise de la densité à l'Archat et au Gay, relevant d'un assainissement individuel
- UD** Ensembles bâtis constituant des hameaux et détachés de l'enveloppe urbaine principale
- UDn** Ensembles bâtis constituant des hameaux et détachés de l'enveloppe urbaine principale, en assainissement individuel
- UX** Zone d'activités (hors Centr'Alp)
- UXn** Zone d'activités (hors Centr'Alp), en assainissement individuel
- UI** Zone d'activités de Centr'Alp
- Uico** Zone d'activités de Centr'Alp en corridor écologique
- 1AU** Zone d'urbanisation future
- 1AUp** Zone d'urbanisation future
- A** Zone agricole
- Ap** Zone agricole aux enjeux paysagers spécifiques
- N** Zone naturelle
- NL** Zone de loisirs
- Ni** Zone naturelle de Centr'Alp
- Nico** Zone naturelle de corridor écologique de Centr'Alp

PRELOCALISATION DE VOIE ET/OU CHEMIN

- L1 : Liaison entre le chemin du Jannin et le chemin des 3 Chataigniers
- L2 : Passerelle modes actifs au-dessus de l'A48 (Département)
- L3 : Aménagement d'une voie y compris modes actifs pour la zone du Billoud

EMBLEMES RESERVES

N°	Objet	Bénéfici
01	Aménagement d'un cheminement piéton, route de la Colombinière	Commune
02a	Extension du cimetière	Commune
02b	Extension du cimetière	Commune
03	Aménagement de voirie existante pour intégrer les modes actifs (Les Tisserands)	Commune
04	Aménagement de voirie existante pour intégrer les modes actifs (Le Billoud)	Commune
05	Aménagement de l'entrée de ville Sud	Commune
06	Aménagement d'un chemin piéton le long d'une voie existante (Imp. des Templiers)	Commune
07	Aménagement d'un cheminement piéton le long du Chemin du Jannin	Commune
08	Aménagement d'un cheminement piéton le long du Chemin du Trincon	Commune
09	Aménagement de voie avec intégration de modes actifs (Pré Novel)	Commune
10	Aménagement et création d'un chemin modes actifs (Le Delard)	Commune
11	Aménagement d'un chemin piéton le long de la RD1075	Commune
12	Aménagement de déversoir d'orage	Commune
13	Aménagement de déversoir d'orage	Commune
14	Aménagement d'un chemin piéton (La Colombinière)	Commune
15a	Élargissement de la voie pour intégrer des modes actifs, Chemin des contrebandiers	Commune
15b	Élargissement de la voie pour intégrer des modes actifs, Chemin des contrebandiers	Commune
15c	Élargissement du chemin piéton, Chemin des contrebandiers	Commune
15d	Élargissement du chemin piéton, Chemin des contrebandiers	Commune
16	Aménagement d'un accès avec intégration de modes actifs, à la zone du Billoud	Commune
17	Aménagement du carrefour RD1075/RD128	Département
18 à 21	Création de liaisons entre des chemins existants dans la plaine	Commune
22	Prolongement de l'aménagement d'un chemin modes actifs (L'Archat)	Commune
23	Aménagement d'un chemin pour les modes actifs (Les Nugues)	Commune
24	Création d'un chemin pour les modes actifs (Monteuil)	Commune
25	Liaison A48-RD592	Département